



## **Compte rendu Conseil Municipal du vendredi 4 mai 2018**

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, Freddy CATTANI, Jacques COLIN, René COLLIGNON, Sylvain DIONNET, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER,

Excusée : Isabelle Heurtier

Secrétaire de séance : Jean-Marc DELBOS

Ouverture de séance à 20h10

### **Approbation du Procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018**

Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2018 est approuvé à l'unanimité des présents.

*Arrivée de Jacques Colin à 20h15*

#### **1- Projet atelier partagé**

Depuis le dernier conseil, l'intérêt pour l'atelier partagé a été manifesté par courrier par plusieurs producteurs, ce point était indispensable pour vérifier la pertinence du projet. Le projet avance, avec l'appui du PNR et de la chambre d'agriculture. Un point doit être éclairci avec la communauté de communes, car c'est elle qui a la compétence économique : nous devons obtenir, soit qu'elle reprenne à son compte le projet, soit qu'elle nous transfère la compétence sur ce dossier.

Une échéance est fixée par les financeurs (région et Europe) pour déposer le projet (Avant projet Définitif) ; cette phase d'étude a un coût de 4000€ (avec un reste à charge de la commune de 30% soit 1440€. la réalisation s'élèverait ensuite à environ 100 000€ ( dont 70% subventionnés).

L'enthousiasme est partagé unanimement, mais plusieurs points doivent encore être précisés avant un engagement de la commune :

- comment la commune va-t-elle financer les 30 000€ à sa charge si la communauté de communes ne retient pas le projet ? Quels vont-être nos rôles respectifs si elle le retient ?
- Quelle technique d'assainissement est envisagée, sachant que l'assainissement est une priorité.

Tous ces points seront précisés dans un courrier adressé par la commune au PNR et à la chambre d'agriculture, afin de préciser officiellement la démarche. D'autre part, un courrier doit être adressé aux producteurs pour les tenir informés.

Vis à vis de la communauté de communes, il serait souhaitable d'inviter au plus vite les élus en charge de l'économie à une présentation du projet aux Bouchoux, avec l'appui du PNR et de la chambre d'agriculture. En tout état de cause, il convient d'aller au plus vite, car l'obtention d'un APD fin août nécessiterait de nommer l'équipe d'assistance courant mai !

#### **2 –Demande de dématérialisation / droit de préemption urbain**

Le cabinet Millet/Bruscoz a sollicité la commune pour que les courriers informant du droit de préemption lors de vente ne se fassent plus par courrier recommandé, mais par voie électronique. Le maire et l'ensemble du conseil souhaitent tout d'abord que ce choix reste soumis au choix de l'ensemble du conseil. Après divers avis sur le sens de la dématérialisation, le conseil rejette cette demande (4 contre, 3 pour, et 3 abstentions).

### **3- SIDEC**

Deux prestations informatiques proposées par le SIDEC sont soumises à convention, qui sont à renouveler :

236 euros annuel pour le SYS : service d'assistance informatique étendue à la sauvegarde externalisée des données et la prise en charge du Délégué à la protection des données.

Logiciel de données géographiques : le SIG, pour un coût de 159.63 € annuel

Le conseil, à l'unanimité des présents, souhaite renouveler cette convention et accepte la signature de l'avenant par le maire.

#### **Questions diverses :**

- Hôpital de St Claude: Une marche aura lieu le 18/5 à Dijon pour contester la fermeture des services prévus par l'ARS. La commune des Bouchoux souhaite manifester sa désapprobation du projet de l'ARS. Un dépôt de plainte par la commune contre l'ARS, pour mise en danger de la vie d'autrui, est à l'étude. Il semble évident à tous les conseillers qu'une action concertée avec les autres communes aura plus d'impact. Jérôme Grenard nous fera part prochainement des échanges avec les autres maires.
- Nom des rues: Jacques Colin fait part de difficultés à identifier les sources, c'est la "base adresse nationale " qui est la référence , c'est donc ce fichier qu'il conviendra de compléter avec les libellés des adresses qui manquent.
- Jacques Colin fait part de sa réflexion sur le cimetière, sa dimension patrimoniale, et sa réflexion sur l'éthique, en ce qui concerne les reprises de concession.

Séance levée à 23 h 06

Patrick ABRAHAM

